

Travailleurs étrangers, réfugiés syriens et marché du travail au Liban

Elisabeth Longuenesse
Laboratoire Printemps
Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines

Résumé

En 2011, la moitié du million et demi d'actifs au Liban étaient des non Libanais, et parmi eux, de 300 à 400 000 syriens, employés principalement dans l'agriculture et le bâtiment, mais aussi dans les services, en particulier hôtellerie, restauration, souvent sur une base saisonnière. L'arrivée de centaines de milliers de réfugiés a complètement bouleversé la situation du marché du travail, aggravant la pression sur les salaires et les conditions de travail des catégories les plus vulnérables de travailleurs, libanais et non libanais. L'article s'interroge sur les implications de la fragmentation accrue du monde du travail qui en découle et la façon dont celle-ci s'inscrit dans la dynamique de mondialisation des marchés.

Les conséquences de l'explosion du nombre des réfugiés dans une région en guerre sont rarement abordées sous l'angle du marché du travail, mais bien plutôt sous celui de l'« urgence », des problèmes d'hébergement, de santé, d'éducation, de sécurité, et plus largement des conséquences sociales de leur présence sur les pays d'accueil. Il est vrai que les populations réfugiées sont placées dans une position d'assistance peu propice à leur insertion sur le marché du travail¹. Pourtant, nombreux sont ceux, enregistrés ou non, qui vivent dans les espaces urbains et ruraux, au sein des populations locales, et cherchent à travailler.

Pour s'en tenir au cas des réfugiés syriens, la situation libanaise est loin d'être exceptionnelle, puisqu'en Jordanie, malgré la création formelle de camps sous l'égide du HCR, on estime à 80% la proportion des réfugiés syriens vivant hors des camps et à 160 000 le nombre de travailleurs syriens en situation illégale, qui entrent en compétition avec les Egyptiens et Palestiniens de Gaza dans le secteur informel, et menacent les efforts du ministère du Travail en direction des jeunes chômeurs.²

De même au Liban, comme en Jordanie ou ailleurs, les réfugiés viennent grossir les rangs des travailleurs employés sans statut légal, sous payés, dans une diversité de secteurs, ou multipliant les petites activités de service et de commerce au jour le jour. Ils font ainsi pression sur un marché du travail de plus en plus saturé, donc sur le niveau de rémunération et les conditions de travail, et contribuent à l'aggravation du

¹ Les réfugiés enregistrés reçoivent une aide matérielle du HCR et n'ont en principe pas le droit de travailler.

² Asfour, Hanna. « Jordan: Local Perceptions on Syrian Refugees (Part 1/2) - Oximity ». Consulté le 19 décembre 2014. <https://www.oximity.com/article/Jordan-Local-Perceptions-on-Syrian-Ref-1>.

chômage :Selon un rapport de la Banque Mondiale, 170 000 Libanais pourraient passer au dessous du seuil de pauvreté, et jusqu'à 340 000, essentiellement des jeunes et des travailleurs non qualifiés, pourraient se retrouver au chômage à la fin de 2014, du fait du conflit syrien³. Dans le même sens, la FAO évoque une baisse de 60% du niveau de rémunération dans l'agriculture⁴ (qui touche d'ailleurs aussi les ouvriers syriens anciennement installés).

Certes, le poids des travailleurs étrangers dans la population active au Liban, comme en Jordanie, n'est pas un phénomène nouveau. L'économie libanaise repose pour une bonne part sur l'emploi de travailleurs syriens dans les secteurs fortement demandeurs de main d'œuvre non qualifiée, comme l'agriculture et la construction, depuis bien avant la guerre civile. Toutefois, si la présence de ces travailleurs traduisait une forme de complémentarité des économies, libanaise et syrienne⁵, soulignée par les incessants mouvements d'aller et retour de travailleurs qui laissaient majoritairement leur famille au pays, aujourd'hui, cette complémentarité ne fonctionne plus. La situation ainsi créée nous incite à réfléchir aux enjeux et aux implications de cette pression nouvelle et de la fragmentation accrue sur le marché du travail qui en découle.

Un marché du travail segmenté depuis plusieurs décennies

En 2011, la Banque Mondiale estimait que la moitié du million et demi d'actifs au Liban était composée de non Libanais⁶. En l'absence de recensement et d'enquête détaillée sur la situation de l'emploi, les chiffres ne peuvent être que des estimations. Les seules enquêtes sérieuses réalisées par l'Administration Centrale des Statistiques prenant le foyer comme unité de recensement, une partie des travailleurs hébergés sur leur lieu de travail (employés domestiques, ouvriers agricoles, ouvriers non libanais de petites entreprises) échappe de ce fait aux enquêteurs. C'est donc avec précaution, et en tenant compte d'une marge importante d'erreur, que l'on doit considérer les données disponibles sur la structure de l'emploi : en 2009, 6,3% de la main d'œuvre aurait été employée dans l'agriculture, 12,1% dans l'industrie⁷, 8,9% dans la construction, 6,8% dans les transports, 27% dans le commerce et 39% dans les services (mais un tiers des hommes et deux tiers des femmes)⁸ : il est probable que ces chiffres laissent échapper une proportion non négligeable d'ouvriers agricoles saisonniers et du bâtiment, généralement syriens, ainsi que d'ouvriers d'industrie étrangers, syriens et d'autres

³ Dalya Mitri, "Challenges of aid coordination in a complex crisis: An overview of funding policies and conditions regarding aid provision to Syrian refugees in Lebanon", *Civil Society Knowledge Center, Lebanon Support*, 23 May 2014 [online]: <http://cskc.daleel-madani.org/paper/challenges-aid-coordination-complex-crisis>

⁴ C. Thibos, *One Million Syrians in Lebanon: A Milestone Quickly Passed*, 2014. <http://cadmus.eui.eu/handle/1814/31696>. (consulté le 26 nov 2014).

⁵ Chalcraft John, *The invisible cage, Syrian workers in Lebanon*, Stanford University Presse, 2009.

⁶ Source : Banque Mondiale, Migration and Remittances factbook 2011, <http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1199807908806/Lebanon.pdf> (dernière consultation le 4 janvier 2015). Ni le mode de calcul, ni la source des chiffres publiés ne sont indiqués.

⁷ Ici dans un sens large incluant un très grand nombre de très petites entreprises.

⁸ Central Administration of Statistics, Republic of Lebanon, *Labor Force Statistics*, CAS_MICS3_12_Economic Activity, tableaux EA12 et EA14 (dernière consultation, le 4 janvier 2015).

nationalités⁹. Ils n'en sont pas moins révélateurs de la marginalité des secteurs productifs et du poids du commerce et des services dans l'économie.

D'un autre côté, selon le ministère du travail, 185 000 permis de travail auraient été délivrés en 2011 à des travailleurs étrangers, dont 75% pour des employés domestiques (des femmes pour 90%), originaires majoritairement d'Éthiopie, du Sri Lanka et des Philippines. Il est en fait très probable qu'une partie de ces emplois domestiques sont fictifs et concernent des travailleurs employés dans des sociétés de service, et surtout qu'une proportion importante de travailleurs étrangers (outre les Syriens et les Palestiniens qui ont un statut spécial) sont employés de façon irrégulière, sans permis, et disparaissent des statistiques¹⁰.

On peut, en tout état de cause, proposer l'hypothèse vraisemblable selon laquelle la moitié des 750 000 travailleurs étrangers sont des travailleurs syriens¹¹. Ils sont employés essentiellement dans l'agriculture et le bâtiment, mais aussi dans les services, (hôtellerie, restauration), souvent sur une base saisonnière. L'autre moitié, dont une majorité de femmes, originaires du sous continent Indien (Inde, Pakistan, Bangla Desh, Sri Lanka, Népal) et d'Afrique (majoritairement d'Éthiopie, mais aussi de Madagascar, Sénégal, Cameroun, Côte d'Ivoire, etc), travaillaient comme employés domestiques, comme salariés dans des sociétés de services de nettoyage (et aussi, bien qu'en nombre moins important, dans l'industrie), et de plus en plus, dans le petit commerce¹².

Ces chiffres sont certes impressionnants, mais ils restent bien en dessous des estimations les plus fantaisistes qui ont circulé à différentes époques dans les médias ou dans l'opinion publique¹³. Au printemps 2013, à nouveau, le journal *al-Akhbar*, en se référant à des « organes de sécurité » non précisés, mentionne contre toute vraisemblance le chiffre de 600 000 travailleurs syriens, saisonniers et réguliers, auxquels se seraient ajoutés 1 million de nouveaux travailleurs du fait de l'afflux des réfugiés¹⁴.

Il n'en reste pas moins que l'arrivée de centaines de milliers de réfugiés a bouleversé la situation du marché du travail. La pression sur l'emploi et les salaires s'est fortement aggravée, ces nouveaux travailleurs ont représenté une concurrence nouvelle non seulement pour les travailleurs libanais des catégories les moins qualifiées et les plus précaires, mais souvent aussi pour les travailleurs syriens déjà présents. L'exagération des chiffres est révélatrice d'une angoisse plus large et plus diffuse dans la population.

Un secteur informel dominant, particulièrement vulnérable à la concurrence

« Au Liban, seule la moitié de la population active est salariée (...). La structure dominante d'emploi reste celle du travail indépendant. Cette appellation va de l'épicier

⁹ Nada Khoury, citée par Chalcraft (p. 146, note 43) notait en 2001 que les entrepreneurs interrogés refusaient systématiquement de donner le nombre de leurs salariés étrangers (voir plus loin).

¹⁰ Voir R. Hachem & E. Longuenesse, « Travailleurs étrangers au Liban : du droit à la réalité », *Les Carnets de l'Ifpo* (Hypotheses.org), 20 novembre 2013. [En ligne] <http://ifpo.hypotheses.org/5468>.

¹¹ Hala Naufal (La situation des réfugiés et travailleurs syriens au Liban suite aux soulèvements populaires en Syrie, CARIM Notes d'analyse et de synthèse 2011/73) cite une estimation du Commerce du Levant de 2008 selon laquelle ils auraient été à cette date entre 400 000 et 600 000.

¹² *Ibid.*

¹³ E. Picard, « Les Syriens, l'envers du décor », in J. Tabet, Beyrouth, *La brûlure des rêves*, Autrement, p. 98. Chalcraft, *op. cit.*, p. 145-148.

¹⁴ *Al-Akhbar*, 20 avril 2013, Afif Diab « Ouverture de 260 restaurants syriens dans la Bekaa ».

au médecin en passant par l'agriculteur ou le plombier », rappelait en 2011 Toufic Gaspard¹⁵. Il faut ajouter que guère plus de la moitié de ces salariés est en situation régulière et enregistrée à la sécurité sociale, l'autre moitié se répartissant entre saisonniers, intérimaires, et employés de très petits établissements, petits commerces ou ateliers divers, relevant d'une économie très locale, et de caractère largement pré capitaliste. Mais ce sont aussi des entreprises de taille plus importante qui contournent la législation du travail d'autant plus facilement que le nombre d'inspecteurs du travail est dérisoire et que le contrôle est le cadet des soucis du ministère du travail¹⁶. C'est moins de 35% des actifs, qui sont protégés par le code du travail¹⁷.

Le caractère de plus en plus rentier et consumériste de l'économie libanaise, l'effondrement de l'agriculture et de l'industrie au profit des services et du commerce¹⁸, semblent avoir entraîné de fait un double mouvement d'expansion de la grande distribution (centres commerciaux et malls) et des sociétés de services, en même temps que de multiplication des petits commerces de proximité, et une « informalisation » croissante du travail¹⁹. Le cas libanais pourrait être une illustration de cette diversification des formes de travail que Bruno Lautier considère comme un des effets de la mondialisation²⁰.

Or aujourd'hui, si l'on en croît la presse, c'est en particulier dans le commerce de détail et dans les activités artisanales que l'on assiste au remplacement d'employés libanais par des réfugiés syriens. La pression la plus forte est ressentie dans les régions de forte concentration de réfugiés, dans le nord, à Tripoli, dans la Bekaa, où les protestations et les réactions hostiles se multiplient, dont la presse se fait périodiquement l'écho.

Dans la Bekaa, des centaines de petits commerces sont apparus : on parle de 380 établissements, dont 260 restaurants et 120 boulangeries, boutiques et ateliers divers. Si chaque établissement fait travailler 3 ou 4 personnes, cela représente plus de 1200 emplois²¹. L'année 2013 a vu l'expression croissante de protestations contre ce qui apparaît comme une concurrence inégale et déloyale : « Ils ouvrent des restaurants, des cafés, des salons de coiffure, ils s'installent comme taxis, transférant leur activité de Syrie au Liban, suscitant la colère des Libanais, tandis que l'Etat ne fait rien »²². dans la Bekaa. La tension monte durant l'été, les commerçants syriens sont sommés de régulariser leur situation auprès des autorités ou de fermer. Mais ils protestent que les loyers qu'ils doivent payer sont exorbitants (de 100 à 400 dollars par mois) et qu'ils ont une famille à faire vivre²³. D'autres expliquent qu'en réalité ils ne sont pas propriétaires

¹⁵ *Le Commerce du Levant*, juin 2011.

¹⁶ I. Khazaal, *Politiques de l'emploi, le rôle du ministère du travail*, conférence inédite, Ifpo 21 mai 2013 ; M. Chollet, « Seuls ici, entrent les enfants au cœur pu. A Beyrouth, un parc d'attraction à la gloire du travail », in *Le Monde Diplomatique*, novembre 2013.

¹⁷ M. Rozelier, « Le code du travail, enfin », *Le Commerce du Levant*, juin 2011, p. 92.

¹⁸ A la veille de la guerre civile, l'agriculture et l'industrie – au sens large incluant les très petites entreprises - occupait encore chacune près de 20% de la population active (C. Dubar et S. Nasr, *Les classes sociales au Liban*, Presses de la FNSP, 1976, p. 93 ; S. Nasr, « Les travailleurs de l'industrie manufacturière au Machrek », in A. Bourgey, *Industrialisation et changements sociaux dans l'Orient arabe*, 1982, p. 150),

¹⁹ Ici pris au sens du BIT de travail non déclaré donc non protégé.

²⁰ Voir l'analyse de B. Lautier, Pour une sociologie de l'hétérogénéité du travail, in *Revue Tiers Monde*, t. 39, n°154, 1998, p. 251-279.

²¹ *Al-Akhbar*, 29 août 2013.

²² *Al-Akhbar*, 20 avril 2013.

²³ *Al-Akhbar*, 30 avril 2013, 22 juin 2013, 2 septembre 2013.

de l'échoppe, mais qu'ils sont associés à des Libanais, qui profitent de la situation. 40 commerces de réfugiés inscrits au HCR sont fermés par les autorités fin août.

Si la polémique sur la multiplication des petits commerces a fait beaucoup de bruit, elle a sans doute masqué le phénomène plus grave du remplacement des salariés libanais par des syriens. Les témoignages se multiplient de commerces qui licencient leurs employés libanais pour employer des Syriens avec des salaires deux fois moins élevés²⁴, Dans la Bekaa encore, où le journal al-Akhbar rapporte le cas de telle employée libanaise que son patron a placée devant le choix d'accepter un salaire divisé par deux ou de partir. Elle refuse et est immédiatement remplacée par une syrienne. Un ouvrier, qui touchait 750 000 LL (370 euros) par mois, voit son salaire passer à 500 000 LL : lorsqu'il proteste, son patron lui fait remarquer qu'il pourrait avoir deux syriens pour le même prix (sic)²⁵. Outre les employés dans les boutiques tenues par des Libanais, c'est à tous les niveaux et dans tous les secteurs que la concurrence se durcit. Si, traditionnellement, les Syriens sont employés essentiellement dans le BTP et dans l'agriculture, on les trouverait de plus en plus dans des secteurs de production d'où ils étaient absents, comme, à Tripoli, les fabriques de meuble²⁶. La fragilité des statuts sur un marché échappant à toute réglementation s'aggrave avec la concurrence.

Mais il faut d'abord se rappeler que la présence des travailleurs syriens sur le marché libanais est ancienne.

Les travailleurs syriens et le marché du travail libanais

La présence de la main d'oeuvre syrienne sur le marché de l'emploi libanais est ancienne. Elle remonte au moins aux années 1960. En 1970, selon les chiffres du ministère du Travail, on comptait déjà 279541 travailleurs syriens, pour une population active de 572000 Libanais²⁷, employés essentiellement dans la construction et l'agriculture. En 1972, 90% des ouvriers non qualifiés du bâtiment étaient syriens²⁸.

Selon la Ligue des travailleurs syriens²⁹, au début des années 1980, 90% des boulangers, 80% des ouvriers de l'imprimerie, 75% des ouvriers du bâtiment, 50% des salariés agricoles, des employés des services, des ouvriers des ports, auraient été Syriens (chiffres probablement exagérés)³⁰. Toutefois, l'hostilité des régions chrétiennes à la présence militaire syrienne entraîne leur remplacement progressif par d'autres étrangers : c'est alors que l'on voit arriver les ouvriers indiens, dont certains sont encore là, plus de trente ans plus tard. Après l'invasion israélienne de 1982, la crise économique de 1983 (qui voit l'effondrement de la LL, après le départ des Palestiniens) commence à chasser les travailleurs syriens.³¹

²⁴ Témoignages personnels à Beyrouth et à Zghorta, dans le nord du Liban.

²⁵ *Al-Akhbar*, 30 avril 2013, Usama al-Qadrî, « La main d'œuvre syrienne fait baisser les salaires des Libanais »

²⁶ Cité dans International Crisis Group, *Too Close For Comfort - Syrians in Lebanon*, Middle East Report 141, 13 mai 2013, p. 10.

²⁷ Estimation du ministère du travail libanais, cf. Chalcraft, *op. cit.*, p. 55

²⁸ *Op. cit.*, p. 79.

²⁹ Pour l'histoire de cette Ligue et des actions revendicatives qu'elle a menées, voir Chalcraft, *op. cit.*, p. 120-124.

³⁰ *Op. cit.*, p. 93.

³¹ *Op. cit.*, p. 126-132.

Les années de la reconstruction de Beyrouth, à partir de 1992, les voient venir en masse. En 1994, le gouvernement de Rafiq Hariri signe avec son homologue syrien un accord bilatéral sur la main d'œuvre qui dispense les travailleurs syriens de contrats de travail, ainsi que d'enregistrement à la sécurité sociale. Ils entrent avec un permis de séjour de 6 mois qu'ils renouvellent à chaque aller retour dans leur pays.

Mais la présence de l'armée syrienne, ressentie de plus en plus lourdement, suscite fantasmes et controverses. Les ouvriers syriens sont souvent vus comme des agents d'un régime honni, supplétifs d'une armée d'occupation. Leur nombre fait l'objet d'évaluations plus fantaisistes les unes que les autres, dont l'enjeu est éminemment politique. Alors qu'en novembre 2000, Fouad Siniora donne le chiffre de 150 000, un universitaire parle de 1,5 millions³². Selon des estimations considérées comme crédibles, ils auraient été environ 200 000 en 1992, entre 450 000 et 700 000 au maximum en 1995-96, et mais déjà plus que 225 à 450 000 en 2000³³. Au milieu de la décennie 1990, ils représentaient probablement un tiers de la population active, soit une proportion comparable à celle des années 1970, mais les effectifs ont commencé à baisser à la fin des années 1990, avec le ralentissement de la reconstruction et la crise économique que travers le Liban³⁴.

Contrairement à l'idée selon laquelle les Syriens occuperaient des emplois que refusent les Libanais, nombreux parmi ces derniers sont ceux qui appartiennent aux catégories vulnérables, instables et mal rémunérées, et souffrent d'autant plus durement de la concurrence des travailleurs syriens. Au début des années 1990, 18% de la population active libanaise a un emploi saisonnier ou temporaire, 35% des ménages sont sous le seuil de pauvreté³⁵.

L'assassinat de Rafiq Hariri, dont la responsabilité est immédiatement attribuée au régime syrien par l'opinion libanaise, est suivie d'une multiplication des agressions contre les travailleurs syriens, qui quittent le pays en masse³⁶. Contrairement à ce que pensent nombre de Libanais, ils reviennent après le retrait de l'armée syrienne – sans toutefois que leur nombre ne remonte à son niveau antérieur³⁷. Selon un économiste libanais, cette baisse s'expliquerait par un rétrécissement de la demande du marché libanais tandis qu'à l'inverse, Damas aurait connu à la même époque un boom de la construction qui a contribué à réorienter les flux migratoires au profit du marché intérieur³⁸.

La décennie 1990 est aussi marquée des mutations économiques et sociales majeures, caractérisées par l'accélération du recul de l'agriculture et de l'industrie au profit des services. Parallèlement, dans le prolongement d'un mouvement qui avait touché les pays du Golfe dès les années 1980, on assiste à une diversification de l'origine des travailleurs étrangers, à la montée de l'emploi domestique, et à la féminisation de l'immigration.

³² *Op. cit.*, p. 145

³³ *Op. cit.*, p. 147-148.

³⁴ Voir aussi E. Picard, « Les Syriens, l'envers du décor », in J. Tabet, Beyrouth, *La brûlure des rêves*, Autrement, 2001 (p. 92-102)

³⁵ Chalcraft, *op. cit.*, p. 188.

³⁶ F. Balanche, « Les travailleurs syriens au Liban ou la complémentarité de deux systèmes d'oppression », *Le Monde Diplomatique*, Édition arabe, mars 2007, p. 1-2 (<http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00283911/fr/2007>)

³⁷ Chalcraft, *op. cit.*, p. 145

³⁸ Remarque de Boutros Labaki à l'auteur de cet article, octobre 2011.

Dynamiques migratoires et formes de mise au travail

Pour John Chalcraft, cette migration des travailleurs syriens vers le Liban participe d'une dynamiquemigratoire ancienne qui a commencé avec le départ des paysans et des montagnards libanais et syriens, d'abord vers Beyrouth et les villes côtières, puis vers des destinations plus lointaines, s'est ensuite déplacée progressivement vers l'est, dans un mouvement de remplacement des premiers partis, et d'intégration progressive des régions rurales dans la sphère du marché capitaliste. S'est ainsi mis en place un système migratoire articulant et hiérarchisant les espaces, à l'instar de ce qui s'est passé dans d'autres régions du monde. A partir des années 1960 et 1970, la mise en place d'une économie à orientation socialiste en Syrie, a modifié les conditions de cette articulation entre marché libanais et marché syrien. La proximité géographique, qui facilite les allées et venues et le maintien des familles dans les villes et villages d'origine des travailleurs, se double d'une complémentarité renforcée par la politique sociale syrienne. Celle-ci a fourni au marché libanais une main d'œuvre à bon marché, puisque bénéficiant de services sociaux assurés par le pays d'origine, où éducation et santé sont garantis à tous. Cette thèse de Chalcraft doit cependant être nuancée par la présence de femmes et d'enfants, importante dans l'agriculture³⁹, qu'il oublie de prendre en compte. Son enquête est en effet centrée sur Beyrouth et les travailleurs qu'il a rencontrés sont principalement dans le bâtiment, dans le petit commerce de détail, dans de petites entreprises. Notons enfin qu'il ne s'intéresse pas aux autres travailleurs non libanais, dont la présence s'inscrit dans un autre système migratoire. Leur présence en nombre est beaucoup plus récente, plus féminine, et liée au développement des emplois de service, en particulier domestique, dans un nouveau contexte de mondialisation marchande.

A l'inverse, Michael Young, quelques années plus tôt, dans une très riche étude sur les travailleurs étrangers au Liban publiée en ligne sur un Forum d'ONG, évoque les différentes catégories de travailleurs étrangers, après avoir expliqué en quoi la situation, et surtout le statut, des Syriens les distinguent des autres étrangers, et choisi de s'intéresser plus particulièrement aux seconds. Ce faisant, à son tour, il semble ignorer à peu près totalement l'emploi des travailleurs étrangers dans l'industrie et dans les grandes sociétés de service⁴⁰, et avoir surtout repéré les petits établissements commerciaux, ou ateliers de caractère artisanal, à côté de l'emploi domestique.

Ainsi, les chercheurs comme les experts tendent à segmenter l'approche du marché du travail, et oublient d'interroger la dynamique d'ensemble.

Une enquête réalisée en 2012-2013 cherchait précisément à apporter un éclairage sur les conditions d'emploi des uns et des autres, Libanais et étrangers, dans quelques entreprises et divers secteurs d'activité. Elle a permis de mettre en lumière les modalités de la segmentation par nationalité, tout en révélant un fort contraste entre Syriens et autres étrangers, originaires de pays plus lointains et soumis à l'obligation d'un permis de travail⁴¹.

³⁹ L. Garçon et R. Zurayk, « Dans les champs de la Bekaa », *Le Monde diplomatique*, sept. 2010.

⁴⁰ M. Young, « Migrant workers in Lebanon ». Lebanese NGO Forum, The Migration Network, 2001, <http://www.lnf.org.lb/migrationnetwork/mig1.html> (Dernière consultation le 4 janvier 2015).

⁴¹ Enquête réalisée dans le cadre de l'Ifpo, en coopération avec le Centre d'études sur le Monde Arabe Moderne (CEMAM) de l'Université Saint-Joseph et l'Institut d'Etudes sur les Migrations de l'Université libano-américaine (LAU), avec le soutien du CNRS Liban. Cf Hachem, Longuenesse, art. cité, et E. Longuenesse & P. Tabar, « Migrant workers and class structure in Lebanon, Class, race, nationality and gender », à paraître.

Dans une grosse société de nettoyage travaillant en sous-traitance, sous la forme de prestations de services à des sociétés clientes (administrations privées ou publiques, universités, hôpitaux, ambassades), les ouvriers, hommes et femmes, originaires d'Asie et d'Afrique, sont recrutés le plus souvent par le biais de bureaux d'importation de main d'œuvre. Ils ont payé jusqu'à 3000\$ pour obtenir permis de travail et de séjour et venir au Liban, et se trouvent dans la dépendance de leur employeur, sans pouvoir de négociation, soumis à de longues journées de travail, faiblement rémunérés, sans protection sociale. Les femmes sont souvent arrivées comme employées de maison, ont quitté illégalement leur premier employeur, et se retrouvent dans une situation de plus grande précarité encore, soumises doublement au bon vouloir de leur ancien employeur, garant légal (*kafil*) de leur présence au Liban⁴², et aux conditions de travail imposées par leur nouvel employeur. Les salaires de ces travailleurs sont toutefois payés au mois, mais souvent avec retard. Et ils ne rentrent chez eux au mieux que tous les deux ou trois ans. Les Libanais occupent les postes administratifs, d'encadrement, de chauffeurs. Cette société n'emploie pas de Syriens – ce qui ne signifie pas que d'autres sociétés de prestation de service ne le font pas : ils sont nombreux dans la société Sukleen, en charge de la propreté de l'espace public à Beyrouth.

Dans la seconde entreprise enquêtée, une société de fabrication, d'embouteillage et de distribution de boissons gazeuses et fruitées sous licence américaine, le petit noyau des ouvriers hautement qualifiés qui travaillent à la fabrication et à l'embouteillage des boissons est libanais, y compris quelques femmes, avec deux ou trois syriens qui les assistent, mais ce sont des Syriens qui font le travail le plus pénible de manutention, mise en caisse et transbordement des caisses, tandis que des ouvriers et ouvrières soudanais et bangladais sont employés au nettoyage des locaux. A l'étape de la distribution, des dizaines de camions sillonnent le Liban pour approvisionner les très nombreux points de vente : les chauffeurs libanais sont assistés le plus souvent par des Syriens – mais parfois par des Libanais, dans les régions « à risque » (comprendre particulièrement dans le nord du Liban) – pour le chargement et le déchargement des caisses. Tous les travailleurs non Libanais sont en fait formellement employés par des sociétés de sous-traitance qui se contentent de fournir de la main d'œuvre. Les personnels de nettoyage sont eux aussi mis à disposition par d'autres sociétés sous traitantes. La différence est que ces derniers sont employés au mois, tandis que les Syriens le sont à la journée, ou même à l'heure, ce qui permet d'échapper plus facilement à la réglementation sur le temps de travail – lequel varie en fonction de la demande du marché. Les travailleurs syriens font le travail le plus dur et les journées les plus longues. A l'échelle du mois, ils semblent y gagner, et réaliser des salaires qui peuvent atteindre le double de celui des personnels de nettoyage, mais ils ne travaillent jamais plus de trois ou quatre mois d'affilée et, épuisés de fatigue, s'absentent souvent deux mois pour rentrer chez eux, avant de reprendre au

⁴² Sur la kafala ou sponsorship, voir Hachem, Longuenesse, *art. cité*. La pratique de la kafala au Liban est assez différente de ce que l'on connaît dans le Golfe. Sans base légale, elle renvoie simplement au fait que le travailleur étranger ne peut venir au Liban que sur la base d'une promesse d'emploi, et ne peut changer librement d'employeur. Son employeur est le garant légal (*kafil*) de sa présence dans le pays. Contrairement à ce qui se passe dans les pays du Golfe, la *kafala* n'est pas une source de revenu, bien au contraire, puisque les frais d'importation de main d'œuvre (officiellement) partagés entre employeur et employé. Il n'y a pas de « visa libre », ni de vente de visa. Voir G. Beaugé, « La kafala, un système de gestion transitoire de la main d'œuvre », *REMI*, 2(1), 1986, et L. Louer, « Les enjeux des réformes des politiques de l'emploi dans les monarchies du Golfe », *Etudes du CERI*, n°185 (2012-05).

même rythme. Ce qui apparaît comme un sursalaire, si on le compte mois par mois, disparaît alors à l'échelle de l'année⁴³.

Il apparaît que le recours à une main d'œuvre étrangère de toutes origines s'est généralisée à partir des années 1990 dans tous les secteurs d'activité, pour les emplois peu ou pas qualifiés, en prenant la forme de sous traitance ou de prestation de service. En l'absence de contrôle du ministère du travail, les conditions d'emploi de ces travailleurs échappent aux obligations d'une législation du travail déjà peu contraignante, et en tout état de cause, massivement transgressée pour les travailleurs libanais eux-mêmes⁴⁴. La spécificité du marché du travail libanais, s'il y en a une, est de multiplier les cas particuliers : des Palestiniens, étrangers sans pays de référence, présents depuis trois générations, officiellement interdits de dizaines de métiers et exclus des droits sociaux, aux travailleurs asiatiques ou africains soumis à l'obligation d'un contrat d'embauche préalable avant de venir, et à des taxes et frais très lourds (permis de séjour et de travail, assurance médicale) et au système du garant (kafil), en passant par les travailleurs syriens et leur statut spécial qui ne pouvait se comprendre que sur fonds de complémentarité des économies et sociétés libanaise et syrienne.

Cette fragmentation du monde du travail en fonction de l'origine nationale contribue évidemment à entraver, à rendre plus difficile, l'expression de solidarités transversales. Chaque catégorie ayant un statut différent mettra en avant des revendications différentes. Il est ainsi remarquable que la part croissante de l'emploi domestique au sein de cette population étrangère, et les conditions de travail particulièrement difficiles et humiliantes auxquelles sont soumises les employées domestiques, hors de toute protection légale, en ont fait le symbole du mauvais traitement des travailleurs étrangers en général – invisibilisant en retour les autres situations, plus banales, mais souvent non moins dures, des travailleurs salariés. De nombreux rapports ou articles de presse dont le titre évoque « les travailleurs étrangers », ne traitent que des employées domestiques⁴⁵. Ce n'est qu'à l'occasion des nombreux accidents du travail, souvent mortels, dans le bâtiment, que quelques journaux se souviennent de la situation des ouvriers syriens⁴⁶. La création d'un syndicat des employées de maison a été annoncée au début de 2014, avec le soutien d'une fédération syndicale de gauche⁴⁷. Cependant, si des syndicalistes expriment leur solidarité avec les travailleurs étrangers, de façon générale, les syndicats n'interviennent pas sur cette question. Seules quelques rares ONG, comme

⁴³ Voir E. Longuenesse, « Temps de travail et temporalités migratoires : le cas des travailleurs étrangers au Liban », in Chiffolleau S., Slim S. (dir.) *Explorer le temps au Liban et au Proche-Orient*, Actes du colloque organisé par l'Ifpo et l'Université de Balamand, Beyrouth, novembre 2013 (à paraître)

⁴⁴ Voir dans ce numéro l'article de M. Scala.

⁴⁵ Voir par exemple : *al-Akhbar*, 18 mai 2013, « La question des travailleurs étrangers sur la table des diplomates ». Ou encore : *Al-Arabiyya News*, « Migrant workers in Lebanon parade for their rights ahead of May Day », Monday, 30 April 2012 (<http://english.alarabiya.net/articles/2012/04/30/211273.html>, consulté le 19/1/2015)

⁴⁶ Voir par exemple : *al-Akhbar*, 26/10/2010, « Pourquoi des ouvriers arabes meurent au Liban », 15/3/2011, « Agressions contre les travailleurs syriens : le livre noir ». Et aussi : Nour Braïdy, « Au Liban, des ouvriers syriens font la grève », *L'Orient le Jour*, 15/9/2014.

⁴⁷ Voir *al-Akhbar*, 13/2/2014, « Mobilisation syndicale et civile pour plus d'Etat » (www.al-akhbar.com/node/200560) et 24/3/2014, « Employées de maison : des mots dans nos cœurs » (<http://www.al-akhbar.com/node/203196>), ainsi que, pour l'édition anglaise, « Domestic workers push for syndicate » (<http://english.al-akhbar.com/print/19147>, consulté le 26/3/2014).

l'Observatoire des droits des ouvriers et employés⁴⁸, ou le Mouvement anti-raciste, manifestent un soutien actif, mais jusqu'à présent peu efficace.

Conclusion

Dans un article déjà ancien, Bruno Lautier⁴⁹ suggérait que la mondialisation, loin d'homogénéiser les formes du travail, engendrait une grande diversification des formes de mise au travail. Il reprenait le concept de « rente d'exploitation », pour analyser la façon dont l'exploitation de la main d'œuvre pouvait s'appuyer sur divers mécanismes empêchant l'homogénéisation des salaires, que ce soit par son caractère captif, ou par la possibilité de ne pas prendre en charge l'ensemble des moyens de subsistance et de reproduction. Le premier trait (caractère captif de la main d'œuvre) pourrait s'appliquer aux travailleurs soumis au permis de travail et à la kafala, mais non aux travailleurs syriens (du moins jusqu'à 2012), lesquels en revanche illustreraient de façon originale le second mécanisme, qualifié aussi de « régime dérogatoire », ici rendu possible par le report de la prise en charge du coût de reproduction de la force de travail sur l'Etat syrien.

Ce mécanisme serait associé à deux formes d'« informalité » de l'emploi : l'emploi salarié non déclaré et non protégé, et l'emploi dans des formes non capitalistes de production – dont Lautier montre précisément comment il s'inscrit dans la logique dominante du marché capitaliste et la sert. Sans faire de la multiplication des conflits et des déplacements de population qui en découlent une conséquence directe de la mondialisation, il est tentant d'interroger en ces termes les conséquences sur le marché de l'emploi de la présence d'un nombre croissant de réfugiés au statut incertain et instable, et de se demander si elles ne contribuent pas à accentuer certaines évolutions liées à la mondialisation, dont l'hétérogénéité et la segmentation du marché du travail serait une dimension centrale.

Quel que soit le caractère exceptionnel de la situation libanaise, où désormais un quart de la population résidente est faite de réfugiés (plus encore si l'on inclut les palestiniens, présents depuis maintenant plus de 70 ans et trois générations), l'afflux de travailleurs précaires sur le marché ne fonctionne-t-il pas comme un révélateur d'une logique d'informalisation et de marchandisation sauvage du travail, dans un contexte de dérégulation où l'Etat n'est plus qu'un espace de marchandage entre patrons politiques. Mais alors que précédemment les travailleurs syriens bénéficiaient d'une forme de protection sociale de la part de leur Etat, ils sont aujourd'hui réduits à une précarité nouvelle, qui de proche en proche touche les anciens migrants, et les travailleurs libanais eux-mêmes.

La prolongation du statut de réfugiés⁵⁰ (qui deviennent des « protracted refugees », réfugiés de longue durée) se transformerait ainsi en mécanisme de surexploitation d'une main d'œuvre cantonnée à des formes d'emploi sans droits et sans protection. Le

⁴⁸En particulier : *Lebanese Labor Watch*, <http://lebaneselw.com> (site en arabe), qui publie régulièrement des notes, ou des liens vers des articles de presse sur la situation des travailleurs étrangers ; et *Anti racism Movement*, <http://www.antiracismmovement.com/> (site en anglais et en arabe), qui traite de la situation des travailleurs étrangers dans le contexte plus large de la lutte contre les comportements et réglementations racistes et xénophobes.

⁴⁹ Bruno Lautier, *art. cité*.

⁵⁰ Devenus des « protracted refugees », ou réfugiés de longue durée, installés dans un statut provisoire qui dure.

risque pour le Liban est que les Syriens viennent grossir le stock de travailleurs sans droits, et menace un peu plus ce qu'il restait aux Libanais de droits sociaux.